



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2017-027

PUBLIÉ LE 9 MARS 2017

Sommaire

84_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-03-07-045 - décision DIRECCTE 2017/13 relative à la localisation et délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection du département de l'Allier (12 pages)

Page 3

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-03-08-008 - Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-28 du 08 mars 2017 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (4 pages)

Page 15

84-2017-03-08-010 - Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-29 du 08 mars 2017 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (5 pages)

Page 19

84-2017-03-08-009 - Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-30 du 08 mars 2017 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État (8 pages)

Page 24

84-2017-03-08-011 - Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-31 du 08 mars 2017 portant subdélégation de signature au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) aux agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (2 pages)

Page 32



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Décision 2017/13
relative à la localisation et délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection
du département de l'Allier,

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Philippe NICOLAS en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délégation de signature de Monsieur Philippe NICOLAS aux responsables d'unités départementales de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes n° 2016-40 en date du 28 avril 2016 ;

Vu la décision d'affectation de Madame Estelle PARAYRE, directrice adjointe du travail, en qualité de responsable de l'Unité de Contrôle U01 rattachée à l'Unité Départementale de l'Allier,

Vu l'avis du comité technique régional en date du 17 novembre 2014, portant sur la localisation et la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection,

Vu l'arrêté 2015/Directe/11 portant modification de l'arrêté 2015/Directe/09 du 22/06/2015, relatif à la localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection de la région Auvergne, nomination des responsables d'unité de contrôle, affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim.

Vu la décision DIRECCTE/2016/53 du 27 juillet 2016 ,

DECIDE

Localisation et délimitation de l'Unité de Contrôle et des sections d'inspection

Article 1 : L'unité départementale de l'Allier a une unité de contrôle.
 Unité départementale de l'Allier : unité de contrôle basée à Moulins « AUVER-UT Allier U01 » -
 12, Rue de la Fraternité – CS 51767 03017 Moulins.

Article 2 : la fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département de l'Allier à une unité de contrôle comportant 11 sections d'inspection.

Article 3 : le territoire de compétence de chacune des sections d'inspection est délimité comme suit :

SECTION 1 : SECTEUR MOULINS OUEST

La 1ère section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur MOULINS
AGONGES AUBIGNY AUROUER AUTRY-ISSARDS AVERMES BAGNEUX BOURBON- L'ARCHAMBAULT BUXIERES-LES-MINES CHAVENON COULANDON COUZON FRANCHESSE GENNETINES GIPCY LIMOISE	MARIGNY MEILLERS MONTILLY NEUVY NOYANT-D'ALLIER POUZY-MESANGY SAINT-AUBIN-LE-MONIAL SAINT-ENNEMOND SAINT-HILAIRE SAINT-LEOPARDIN- D'AUGY SAINT-MENOUX SAINT-PLAISIR SOUVIGNY TREVOL VEURDRE (LE) VILLENEUVE-SUR-ALLIER YGRANDE	Partie de la commune de Moulins située à l'Est de l'axe Nord Sud (inclus) constitué par les voies suivantes : Route de Paris, rue de Paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon. A l'exception des entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - CHRONOS INTERIM - RECRUT CONSEIL - Fédération inter-régionale insertion (F2I) qui fédère : - ADEF - ADEF PLUS - ADHOMA - GALATEE - TERTIAIRE

		FORMATION CONSEIL
--	--	-------------------

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 2 : SECTEUR MOULINS-EST

La 2ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur MOULINS
BEAULON CHAPELLE-AUX-CHASSES (LA) CHEVAGNES CHEZY GANNAY-SUR-LOIRE GARNAT-SUR-ENGIEVRE LUSIGNY	MONTBEUGNY PARAY-LE-FRESIL SAINT-MARTIN-DES-LAIS THIEL-SUR-ACOLIN TOULON-SUR-ALLIER YZEURE	Partie de la commune de Moulins située à l'Ouest de l'axe Nord Sud constitué par les voies suivantes : Route de Paris, rue de Paris, rue François Peron,, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon (exclus), route de Lyon (inclus).

Entreprise à structure complexe : ORANGE sur l'ensemble du département de l'Allier.

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 3 : SECTEUR DE LAPALISSE

La 3ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur VICHY
Secteur de LAPALISSE ANDELAROCHE AVRILLY BARRAIS-BUSSOLLES BERT BILLEZOIS BOUCE BOUCHAUD (LE) CHASSENARD CHATELPERRON CHATELUS CHAVROCHES CINDRE CRECHY DONJON (LE) DROITURIER JALIGNY-SUR-BESBRE LANGY	LODDES LUNEAU MONTAIGUET-EN-FOREZ MONTAIGU-LE-BLIN MONTCOMBROUX-LES-MINES MONTOLDRE NEUILLY-EN-DONJON PERIGNY PIN (LE) RONGERES SAINT-DIDIER-EN-DONJON SAINT-GERAND-LE-PUY SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE SAINT-LEON SAINT-PIERRE-LAVAL SAINT-PRIX SANSAT	Partie de la commune de Vichy délimitée au nord par les communes de CREUZIER LE VIEUX et CHARMEIL, à l'ouest par la commune de BELLERIVE et par les rues suivantes : le pont de Bellerive, avenue Aristide Briand, rue source de l'Hôpital (exclus), rue Georges Clemenceau, Rue de Paris, avenue de Grammont du n°2 au 42 côté pair et du n°1 au 55 côté impair (inclus), bd Denière (exclu), bd des Graves, rue des Bartins jusqu'à l'intersection avec la rue du Coteau, rue du Coteau jusqu'à la commune de CREUZIER LE VIEUX (inclus).

LAPALISSE LENAX LIERNOLLES	SERVILLY SORBIER TREZELLES VARENNES-SUR-ALLIER VARENNES-SUR-TECHE	
----------------------------------	---	--

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 4 : SECTEUR DE VICHY-SUD

La 4ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur VICHY
ABREST ARFEUILLES ARRONNES BELLERIVE-SUR-ALLIER BOST BREUIL (LE) BRUGHEAS BUSSET CHABANNE (LA) CHAPELLE (LA) CHATEL-MONTAGNE FERRIERES-SUR-SICHON GUILLERMIE (LA) HAUTERIVE ISSERPENT LAPRUGNE LAVOINE	MARIOL MAYET-DE-MONTAGNE (LE) MOLLES NIZEROLLES SAINT-CHRISTOPHE SAINT-CLEMENT SAINT-ETIENNE-DE-VICQ SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS SAINT-YORRE VERNET (LE)	Partie de la commune de Vichy délimitée au sud par les communes de BELLERIVE et d'ABREST, et par le pont de Bellerive, Avenue Aristide Briand, Rue Source de l'Hôpital, Bd Carnot du 1 au 67 jusqu'à l'intersection avec l'avenue des Célestins (inclus), avenue des Célestins du 2 au 56 et du 1 au 47 intersection avec le bd Carnot jusqu'à l'intersection avec la rue du Mal Lyautey (inclus), Rue du Maréchal Lyautey à partir de cette intersection, avenue Poincaré, allée des eaux (inclus).

Entreprise à structure complexe : ENEDIS (anciennement EDF/ErDF) - RTE - ENGIE (anciennement GDF/GrDF) sur l'ensemble du département de l'Allier

•
A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 5 : SECTEUR DE VICHY-NORD

La 5ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES	Secteur VICHY
BILLY	Partie de la commune de Vichy délimitée à l'Est

CHARMEIL CREUZIER-LE-NEUF CREUZIER-LE-VIEUX CUSSET MAGNET MARCENAT SAINT-FELIX SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES SAINT-REMY-EN-ROLLAT SEUILLET	par la Commune de CUSSET et par l'allée des Eaux jusqu'à l'intersection avec l'avenue Poincaré, avenue Poincaré, Rue du Maréchal Lyautey jusqu'à l'intersection avec l'avenue des Célestins (exclu), avenue des Célestins jusqu'à l'intersection avec le bd Carnot du n°2 au 56 et du n°1 au 47 (exclu), bd Carnot du n°1 au 67 jusqu'à la rue Georges Clemenceau (exclu), rue Georges Clemenceau, rue de Paris, avenue de Grammont du n°2 au 42 du côté pair et du n°1 au 55 du côté impair (exclu), avenue de Grammont du n°44 jusqu'à l'intersection avec le bd Denières (exclu), bd Denières (inclus), bd des Graves jusqu'à la limite de la commune de Cusset (exclu).
--	---

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 6 : SECTEUR DE MONTLUÇON-EST

La 6ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur MONTLUÇON
ARPHEUILLES-SAINT- PRIEST BEAUNE-D'ALLIER BEZENET BLOMARD CELLE (LA) CHAMBLET COLOMBIER COMMENTRY DENEUILLE-LES-MINES DESERTINES DOYET DURDAT-LAREQUILLE HYDS	LOUROUX-DE-BEAUNE LOUROUX-DE-BOUBLE MALICORNE MONTVICQ MURAT NERIS-LES-BAINS RONNET SAINT-ANGEL SAINT-BONNET-DE- FOUR SAINT-PRIEST-EN- MURAT TORTEZAIS VERNUSSE VIEURE VILLEFRANCHE- D'ALLIER	<p>Partie de la commune de Montluçon, délimitée à l'Est par les communes de DESERTINES, NERIS-LES-BAINS et LAVAULT-SAINT-ANNE et par les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Route de Villebret, avenue J. Kennedy (de la route de Villebret à la rue des Faucheroux), rue des Faucheroux, rue Marcel Paul, quai de la Libération, de la rue Marcel Paul à la rue du Docteur Roux (inclus), - Rue du Docteur Roux, rue d'Alembert, place Bretonnie, rue Bretonnie, rue Grande, place Notre-Dame, rue de la Fontaine, rue des 5 Piliers, rue Porte Saint-Pierre, rue du Faubourg Saint Pierre, pont Saint Pierre (exclus), - Place du Quai, quai Ledru Rollin (inclus) <p>A l'exception de l'entreprise suivante :</p>

		SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION D'ATHANOR
--	--	---

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 7 : SECTEUR DE MONTLUÇON-OUEST

La 7ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur MONTLUÇON
ARCHIGNAT CHAMBERAT DOMERAT HURIEL LAMAIDS LAVAUT-SAINTE-ANNE LIGNEROLLES MARCILLAT-EN-COMBRAILLE MAZIRAT MESPLES PETITE-MARCHE (LA) PREMILHAT QUINSSAINES	SAINT-ELOY-D'ALLIER SAINTE-THERENCE SAINT-FARGEOL SAINT-GENEST ST-MARCEL-EN-MARCILLAT SAINT-MARTINIEN SAINT-PALAIS SAINT-SAUVIER SAINT-VICTOR TEILLET-ARGENTY TERJAT TREIGNAT VILLEBRET VIPLAIX	<p>Partie de la Commune de Montluçon délimitée à l'Est par les communes de DESERTINES, SAINT ANGEL et NERIS LES BAINS et à l'ouest par les communes de PREMILHAT et DOMERAT et par les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Route de Villebret, avenue J. Kennedy (de la route de Villebret à la rue des Faucheroux), rue des Faucheroux, rue Marcel Paul, quai de la Libération, de la rue Marcel Paul à la rue du Docteur Roux (exclus), - Rue du docteur Roux, rue d'Alembert, place Bretonnie, rue Bretonnie, rue Grande, place Notre-Dame, rue de la Fontaine, rue des 5 Piliers, rue Porte Saint-Pierre, rue du Faubourg Saint Pierre, pont Saint Pierre (inclus), - Rue Paul Constans, rue Victor Considérant, rue Jean Jaurès, rue Voltaire, , passage de la République, avenue Albert Thomas jusqu'à rue de Solférino, rue de Solférino, rue Neuve, rue de Pasquis jusqu'au chemin de Maupertuis, rue Jules Bournet jusqu'à l'avenue Dunlop, avenue Dunlop, rue Michel Faye jusqu'à la commune de DOMERAT (exclus). <p>Plus l'entreprise suivante : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION D'ATHANOR</p>

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 8 : SECTEUR DE MONTLUÇON-NORD

La 8ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		Secteur MONTLUÇON
AINAY-LE-CHATEAU AUDES BIZENEUILLE BRAIZE BRETHON (LE) CERILLY CHAPELAUDE (LA) CHATEAU-SUR-ALLIER CHAZEMAIS COSNE-D'ALLIER COULEUVRE COURCAIS ESTIVAREILLES GIVARLAIS HERISSON ISLE-ET-BARDAIS LETELON LOUROUX-BOURBONNAIS LOUROUX-HODEMENT LURCY-LEVIS	MAILLET MEAULNE NASSIGNY NEURE REUGNY SAINT-BONNET-TRONCAIS SAINT-CAPRAIS SAINT-DESIRE SAUVAGNY THENEUILLE URCAY VALIGNY VALLON-EN-SULLY VAUX VENAS VERNEIX VILHAIN (LE) VITRAY	Partie de la commune de Montluçon délimitée à l'Est par la commune de DESERTINES, au nord par les communes de ST VICTOR et DOMERAT et par les rues suivantes : - Rue Eugène Sue, rue Benoist d'Azy, rue Albert Einstein, rue Pablo Picasso, quai Ledru Rollin, place du Quai (exclus), - Rue Paul Constans, rue Victor Considérant, rue Jean Jaurès, rue Voltaire, passage de la République, avenue Albert Thomas jusqu'à rue de Solférino, rue de Solférino, rue Neuve, rue de Pasquis jusqu'au chemin de Maupertuis, rue Jules Bournet jusqu'à l'avenue Dunlop, avenue Dunlop, rue Michel Faye jusqu'à la commune de DOMERAT (inclus).

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 9, 10 et 11, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 9 A DOMINANTE TRANSPORTS ET SECTEUR DE MOULINS-SUD

La 9ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES		TRANSPORTS
CHATILLON CHAPEAU CHATEL-DE-NEUVRE FERTE-HAUTERIVE (LA)	DIOU DOMPIERRE-SUR-BESBRE PIERREFITTE-SUR-LOIRE COULANGES	Sur le DEPARTEMENT.

GOUISE MEILLARD MERCY MONETAY-SUR-ALLIER NEUILLY-LE-REAL SAINT-GERAND-DE-VAUX	MOLINET MONETAY-SUR-LOIRE SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE SALIGNY-SUR-ROUDON VAUMAS THONNE TRETTEAU SAINT-LOUP CONTIGNY SAINT-VOIR MONTET (LE) TRONGET	
--	---	--

Contrôle des établissements et sites de la SNCF pour le département de l'Allier :

A l'exclusion des entreprises, établissement et chantiers relevant du contrôle des sections 10 et 11 et des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE.

- Contrôle de tous les établissements SNCF notamment les entreprises de transport ferroviaire voyageurs et de fret, l'exploitation des infrastructures et les entreprises intervenant dans l'emprise de celles-ci, des questions relatives aux conditions de travail des agents SNCF pour le département, hors gestion des ressources humaines ;
- Contrôle des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF (Mobilités ou Réseau) notamment sur les voies ou bâtiments.

L'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle.

SECTION 10 DOMINANTE AGRICULTURE AGRI 1 :

La 10ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES	REGIME AGRICOLE : COMMUNES	
SECTEUR « ST POURCAIN »	ABREST	LOUCHY-MONTFAND
BARBERIER	ANDELAROCHE	LUNEAU
BAYET	ARFEUILLES	LUSIGNY
BIOZAT	ARRONNES	MAGNET
BRANSAT	AVRILLY	MARCENAT
BROUT-VERNET	BARBERIER	MARIOL
CESSET	BARRAIS-BUSSOLLES	MAYET-DE-MONTAGNE (LE)
CHAREIL-CINTRAT	BAYET	MERCY
CHARMES	BEAULON	MOLINET
COGNAT LYONNE	BELLERIVE-SUR-ALLIER	MOLLES
ESCUROLLES	BERT	MONETAY-SUR-ALLIER
ESPINASSE VOZELLE	BILLEZOIS	MONETAY-SUR-LOIRE
ETROUSSAT	BILLY	MONTAIGUET-EN-FOREZ
FLEURIEL	BIOZAT	MONTAIGU-LE-BLIN
FOURILLES	BOST	MONTBEUGNY
GANNAT	BOUCE	MONTCOMBROUX-LES- MINES
LAFELINE	BOUCHAUD (LE)	MONTEIGNET SUR
LE MAYET D'ECOLE	BRANSAT	L'ANDELOT
LORIGES	BREUIL (LE)	MONTOLDRE
LOUCHY-MONTFAND	BROUT-VERNET	MONTORD
	BRUGHEAS	
	BUSSET	

MONTEIGNET SUR L'ANDELOT MONTORD PARAY-SOUS-BRIAILLES POEZAT SAINT PONT SAINT PRIETS D'ANDELOT SAINT-DIDIER-LA-FORET SAINT-POURCAIN-SUR- SIOULE SAULCET SAULZET SERBANNES VENDAT VERNEUIL EN BOURBONNAIS	CESSET CHABANNE (LA) CHAPEAU CHAPELLE (LA) CHAPELLE-AUX-CHASSES (LA) CHAREIL-CINTRAT CHARMEIL CHARMES CHASSENARD CHATEL-MONTAGNE CHATELPERRON CHATELUS CHAVROCHES CHEVAGNES CHEZY CINDRE COGNAT LYONNE CONTIGNY COULANGES CRECHY CREUZIER-LE-NEUF CREUZIER-LE-VIEUX CUSSET DIOU DOMPIERRE-SUR-BESBRE DONJON (LE) DROITURIER ESCUROLLES EPINASS VOZELLE ETROUSSAT FERRIERES-SUR-SICHON FERTE-HAUTERIVE (LA) FLEURIEL FOURILLES GANNAT GANNAY-SUR-LOIRE GARNAT-SUR-ENGIEVRE GOUISE GUILLERMIE (LA) HAUTERIVE ISSERPENT JALIGNY-SUR-BESBRE LAFELINE LANGY LAPALISSE LAPRUGNE LAVOINE LE MAYET D'ECOLE LENAX LIERNOLLES LODDES LORIGES	NEUILLY-EN-DONJON NEUILLY-LE-REAL NIZEROLLES PARAY-LE-FRESIL PARAY-SOUS-BRIAILLES PERIGNY PIERREFITTE-SUR-LOIRE PIN (LE) POEZAT RONGERES SAINT PONT SAINT PRIETS D'ANDELOT SAINT-CHRISTOPHE SAINT-CLEMENT SAINT-DIDIER-EN-DONJON SAINT-DIDIER-LA-FORET SAINT-ETIENNE-DE-VICQ SAINT-FELIX SAINT-GERAND-DE-VAUX SAINT-GERAND-LE-PUY SAINT-GERMAIN-DES- FOSSES SAINT-LEGER-SUR- VOUZANCE SAINT-LEON SAINT-LOUP SAINT-MARTIN-DES-LAIS SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS SAINT-PIERRE-LAVAL SAINT-POURCAIN-SUR- BESBRE SAINT-POURCAIN-SUR- SIOULE SAINT-PRIX SAINT-REMY-EN-ROLLAT SAINT-VOIR SAINT-YORRE SALIGNY-SUR-ROUDON SANSSAT SAULCET SAULZET SERBANNES SERVILLY SEUILLET SORBIER THIEL-SUR-ACOLIN THIONNE TRETAEU TREZELLES VARENNES-SUR-ALLIER VARENNES-SUR-TECHE VAUMAS VENDAT VERNET (LE) VERNEUIL-EN- BOURBONNAIS VICHY
---	--	---

Entreprise à structure complexe : LA POSTE sur l'ensemble du département de l'Allier.

A l'exclusion des entreprises, établissements et chantiers relevant du contrôle des sections 9 et 11, des entreprises complexes ORANGE, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

SECTION 11 DOMINANTE AGRICULTURE AGRI 2 :

La 11ème section a en charge le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers situés sur :

REGIME GENERAL : COMMUNES	REGIME AGRICOLE : COMMUNES	
Secteur de « MONTMARAULT » BEGUES BELLENAVES BESSAY SUR ALLIER BESSON BRESNAY BRESSOLES CHANTELLE CHAPPES CHARROUX CHEMILLY CHEZELLE CHIRAT-L'EGLISE CHOUVIGNY COUTANSOUZE CRESSANGES DENEUILLE-LES-CHANTELLE DEUX-CHAISES EBREUIL ECHASSIERES JENZAT LALIZOLLE MAZERIER MONESTIER MONTET(LE) MONTMARAULT NADES NAVES ROCLES SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT SAINT-GERMAIN-DE-SALLES SAINT-MARCEL-EN-MURAT SAINT-SORNIN SAZERET SUSSAT TARGET TAXAT-SENAT THEIL (LE)	AGONGES AINAY-LE-CHATEAU ARCHIGNAT ARPHEUILLES-SAINT- PRIEST AUBIGNY AUDES AUROUER AUTRY-ISSARDS AVERMES BAGNEUX BEAUNE-D'ALLIER BEGUES BELLENAVES BESSAY SUR ALLIER BESSON BEZENET BIZENEUILLE BLOMARD BOURBON- L'ARCHAMBAULT BRAIZE BRESNAY BRESSOLLES BRETHON (LE) BUXIERES-LES-MINES CELLE (LA) CERILLY CHAMBERAT CHAMBLET CHANTELLE CHAPELAUDE (LA) CHAPPES CHARROUX CHATEAU-SUR-ALLIER CHATEL-DE-NEUVRE CHATILLON CHAVENON CHAZEMAIS CHEMILLY CHEZELLE	MEILLERS MESPLES MONESTIER MONTET (LE) MONTILLY MONTLUCON MONTMARAULT MONTVICQ MOULINS MURAT NADES NASSIGNY NAVES NERIS-LES-BAINS NEURE NEUVY NOYANT-D'ALLIER PETITE-MARCHE (LA) POUZY-MESANGY PREMILHAT QUINSSAINES REUGNY ROCLES RONNET SAINT-ANGEL SAINT-AUBIN-LE- MONIAL SAINT-BONNET-DE- FOUR SAINT-BONNET-DE- ROCHEFORT SAINT-BONNET- TRONCAIS SAINT-CAPRAIS SAINT-DESIRE SAINT-ELOY-D'ALLIER SAINT-ENNEMOND SAINTE-THERENCE SAINT-FARGEOL SAINT-GENEST SAINT-GERMAIN-DE-

<p>TREBAN TRONGET USSEL-D'ALLIER VALIGNAT VEAUCE VICQ VOUSSAC</p> <p>Plus les entreprises suivantes à Moulins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHRONOS INTERIM - RECRUT CONSEIL - Fédération inter- régionale insertion (F2I) qui fédère : - ADEF - ADEF PLUS - ADHOMA - GALATEE - TERTIAIRE FORMATION CONSEIL 	<p>CHIRAT-L'EGLISE CHOUVIGNY COLOMBIER COMMENTRY COSNE-D'ALLIER COULANDON COULEUVRE COURCAIS COUTANSOUZE COUZON CRESSANGES DENEUILLE-LES- CHANTELLE DENEUILLE-LES-MINES DESERTINES DEUX-CHAISES DOMERAT DOYET DURDAT-LAREQUILLE EBREUIL ECHASSIERES ESTIVAREILLES FRANCHESSE GENNETINES GIPCY GIVARLAIS HERISSON HURIEL HYDS ISLE-ET-BARDAIS JENZAT LALIZOLLE LAMAIDS LAVAUT-SAINTE-ANNE LETELON LIGNEROLLES LIMOISE LOUROUX-BOURBONNAIS LOUROUX-DE-BEAUNE LOUROUX-DE-BOUBLE LOUROUX-HODEMENT LURCY-LEVIS MAILLET MALICORNE MARCILLAT-EN- COMBRAILLE MARIGNY MAZERIER MAZIRAT MEAULNE MEILLARD</p>	<p>SALLES SAINT-HILAIRE SAINT-LEOPARDIN- D'AUGY SAINT-MARCEL-EN- MARCILLAT SAINT-MARCEL-EN- MURAT SAINT-MARTINIEN SAINT-MENOUX SAINT-PALAIS SAINT-PLAISIR SAINT-PRIEST-EN- MURAT SAINT-SAUVIER SAINT-SORNIN SAINT-VICTOR SAUVAGNY SAZERET SOUVIGNY SUSSAT TARGET TAXAT-SENAT TEILLET-ARGENTY TERJAT THEIL (LE) THENEUILLE TORTEZAIS TOULON-SUR-ALLIER TREBAN TREIGNAT TREVOL TRONGET URCAY USSEL-D'ALLIER VALIGNAT VALIGNY VALLON-EN-SULLY VAUX VEAUCE VENAS VERNEIX VERNUSSE VEURDRE (LE) VICQ VIEURE VILHAIN (LE) VILLEBRET VILLEFRANCHE- D'ALLIER VILLENEUVE-SUR- ALLIER VIPLAIX VITRAY VOUSSAC YGRANDE YZEURE</p>
--	--	---

A l'exclusion des entreprises, établissements et chantiers relevant du contrôle des sections 10 et 9, des entreprises complexes ORANGE, La Poste, ENEDIS et ENGIE, RTE, et des établissements SNCF et des chantiers dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

Article 4 : Le contrôle des exploitations, entreprises, établissements et employeurs agricoles affiliés à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L.722-1, L. 722-2 et L. 722-3 et L. 722-20 du code rural ainsi que les entreprises intervenant sur leur emprise est de la compétence des sections 10 et 11.

Article 5 : Le contrôle des entreprises et établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage, NAF 49.1, 49.2, 49.3, 49.4, 49.5, 50.3, 50.4, 51.1, 51.2, 52.1, 52.2 ainsi que les entreprises intervenant sur leur emprise est de la compétence de la section 9.

Article 6 : Les articles 7 et 9 de l'arrêté 2015/Direccte/11 portant modification de l'arrêté 2015/Direccte/09 du 22/06/2015, relatif à la localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection de la région Auvergne, nomination des responsables d'unité de contrôle, affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim ainsi que les articles 1,2,3 et 4 de son annexe sont abrogés pour ce qui concerne le département de l'Allier.

Article 7 : la décision DIRECCTE/2016/53 du 27 juillet 2016 est abrogée,

Article 8 : Le directeur du pôle politique du travail et le directeur de l'unité territoriale de l'Allier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Préfecture du département de l'Allier.

Fait à Moulins, le 7 mars 2017

Le Directeur Régional des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi de la région Auvergne Rhône -Alpes,

Signé : Philippe NICOLAS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-28 du 08 mars 2017
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 16 février 2017 nommant Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 2017-133 du 07 mars 2017 du préfet de région, portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Madame Françoise NOARS, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, Messieurs Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, délégation de signature est donnée, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction ;
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
 1. des actes à portée réglementaire,
 2. des actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire,
 3. des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
 4. des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents,
 5. des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État,
 6. des instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
 7. des réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
 8. des requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions,
 9. des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 50 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.
 10. des avis de l'autorité environnementale.

aux chefs de service, de délégation, de mission, d'unité départementale et à leurs délégués et leurs adjoints respectifs, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :

- Mme Agnès DELSOL, chef du service Connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué, M. Christophe LIBERT, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, et Mme Kristell ASTIER-COHU, adjointe au chef de service ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service Prévention des risques naturels et hydrauliques, Mme Nicole CARRIE, adjointe au chef de service, et M. Patrick MOLLARD, adjoint au chef de service, Mme Mériem LABBAS, adjoint au chef de service (à compter du 1^{er} avril 2017) ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service Eau hydroélectricité et nature, et M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service Prévention des risques industriels, climat air énergie, et M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué ;
- Mme Christine GUINARD, chef du service Habitat, construction, ville durable et Mmes Sabine MATHONNET et Sophie BARTHELET, adjointes au chef de service ;

- M. Fabrice GRAVIER, chef du service Mobilité aménagement paysages et M. Olivier PETIOT, chef de service délégué ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service Réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée ;
- Mme Chantal EDIEU, secrétaire générale et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général adjoint ;
- Mme Fabienne SOLER, chef du service Commandes publiques et prestations comptables, Mme Aline DUGOUAT et M. Guillaume PERRIN, adjoints au chef de service ;
- Mme Dominique ROLAND, chef du service Pilotage, animation et ressources humaines régionales, et Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée ;
- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise et M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, et M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale délégué dans le Cantal ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère, Mme Claire-Marie N'GUESSAN et M. Bruno GABET, adjoints ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire, M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué dans la Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône, Mme Christelle MARNET et MM. Christophe POLGE et Philippe NICOLET, adjoints ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie, et M. Christian GUILLET, adjoint ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M. Frédéric EVESQUE, chef de la mission communication.

Concernant les sujets particuliers suivants, délégation de signature est accordée, en sus des chefs de service, chefs de service délégués ou adjoints, chefs de délégation, mission et unité départementale et interdépartementale cités précédemment :

Sujets et thématiques	Agents
1A -Acquisitions foncières et expropriation Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies expressives »	Mmes Caroline PROSPERO, Caroline CHAMBRIARD, Florence GEREMIA, MM. Eric SEPTAUBRE, François GRANET, Olivier MURRU, Fabrice BRIET et Cyrille BERNAGAUD
1B - Contrôle et réglementation des transports	M. Laurent ALBERT et Mme Myriam LAURENT -BROUTY, Mmes Laurence MOUTTET, Sylvie MERARD, Jocelyne TAVARD, Mmes Marie-Hélène CHASTAING, Cosette LAGARDE, Mme Françoise BARNIER
1C - Prévention et adaptation aux changements climatiques	MM. Yves-Marie VASSEUR, Gérard CARTAILLAC, M. Bertrand DURIN et Mme Évelyne BERNARD
1D - Sites et sols pollués	MM. Yves-Marie VASSEUR, Gérard CARTAILLAC
1E - Logement	Mme Lydie BOSC
1F – Autorité environnementale	Mme Mireille FAUCON et M. Yves MEINIER

ARTICLE 2 :

L'arrêté du 21 février 2017 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 08 mars 2017
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Signé

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-29 du 08 mars 2017
portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction
régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu le décret du 16 février 2017 nommant Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône, à compter du 6 mars 2017
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-133 du 07 mars 2017 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, directrice régionale, subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional délégué, MM. Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE, directeurs adjoints, M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué et Madame Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, Mme Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée, dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral n° 2017-133 du 07 mars 2017.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, **pour les actes et pièces relatifs à la passation et à l'exécution des marchés suivants**, aux agents ci-dessous :

2.1 Pour les marchés et accords-cadres de travaux :

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- Mme Chantal EDIEU, secrétaire générale ;
- M. Thierry LAHACHE, adjoint à la secrétaire générale ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques.
- M. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, service mobilité, aménagement, paysage et M. François GRANET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle ;

2.2 Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services :

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise ;
- Mme Chantal EDIEU, secrétaire générale ;
- M. Thierry LAHACHE, adjoint à la secrétaire générale ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, et M. David PIGOT, chef de service délégué ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature et M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, et M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué ;
- Mme Christine GUINARD, chef du service habitat, construction, ville durable ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée ;
- Mme Fabienne SOLER, chef du service commande publique et prestations comptables ;
- MM Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, service mobilité, aménagement, paysage, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLEZ, chef de pôle délégué ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Puy-de-Dôme-Allier-Cantal ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie

2.3 Pour les conventions constitutives de groupement de commande de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :

Aux agents désignés aux articles 2.1 et 2.2.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, **uniquement pour les actes et pièces relatifs à l'exécution des marchés suivants**, aux agents ci-dessous :

3.1 Pour les marchés et accords-cadres de travaux :

- **dont les montants sont inférieurs à 5 225 000 € HT :**

- Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est, service mobilité aménagement paysages, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle .

- **dont les montants sont inférieurs à 40 000 € HT :**

- Mmes Mériem LABBAS, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, service prévention des risques naturels et hydrauliques, Julie CHEVRIER, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier et M. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, MM. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord, Patrick MOLLARD, adjoint au chef de service et chef de pôle ouvrage hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, adjointe au chef de service, chef de pôle prévention des risques naturels ;

- MM. Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonateur des chargés d'affaires routières au pôle opérationnel ouest, service mobilité aménagement paysages, et Nicolas WEPIERRE, responsable d'opérations routières au pôle opérationnel ouest, Mmes Isabelle BLANC, Sarah EMMELIN, Tiphaine LE PRIOL et MM. Yann DEJOLLAT, Jean-Marie STAUB, responsables d'opérations routières, pôle opération Est, M. Vincent FARDEAU, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Métropole lyonnaise, M. Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaires foncières et financières, Mmes Caroline CHAMBRIARD, adjointe au chef de pôle affaires foncières et financières et Florence GEREMIA, chef de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières ;

- **dont les montants sont inférieurs à 10 000 € HT :**

- M. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier, Mme Catherine PAILLE, chef de pôle budgétaire et financier Mme Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier et M. Gilles FALGOUX, adjoint au chef d'unité gestion des véhicules et des titres de transport en charge de la gestion immobilière, pôle logistique immobilier.

3.2 Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services :

- **dont les montants sont inférieurs à 135 000 € HT :**

- Mmes Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, et Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle.

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone

- Mme Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier, M. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier et Mme Catherine PAILLE, chef de pôle budgétaire et financier ;

- M. Denis FRANCON, chef de pôle stratégie développement durable ;

- Mme Kristell ASTIER-COHU, adjointe au chef de service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, chef de pôle délégation de bassin ;

- Mme Nicole CARRIE, adjointe au chef de service prévention des risques naturels et hydrauliques, chef de pôle prévention des risques naturels, M. Patrick MOLLARD, adjoint au chef de service prévention des risques naturels et hydrauliques, chef de pôle ouvrage hydraulique, M. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle délégué, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service (à compter du 1^{er} avril 2017);

- M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service eau, hydroélectricité et nature, chef de pôle politique de l'eau et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service eau, hydroélectricité et nature, chef de pôle, police de l'eau et hydroélectricité ;

- Mmes Sabine MATHONNET, adjointe à la chef de service habitat, construction, ville durable, chef de pôle gouvernance politiques locales, connaissance, Sophie BARTHELET, adjointe au chef de service habitat, construction,

ville durable, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Lydie BOSCH, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement ;

- MM. Laurent ALBERT, chef de pôle contrôle secteur Est, Mme Myriam LAURENT-BROUTY chef de pôle réglementation secteur Est ;
- M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme ;
- M. Fabrice CHAZOT, chef délégué de l'unité interdépartementale, Loire-Haute-Loire ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M. Frédéric EVESQUE, chef de la mission communication ;
- M. Philippe DHENEIN, coordonnateur de la MIGT-6, Mme Christine DEFFAYET, secrétaire générale de la MIGT

• **dont les montants sont inférieurs à 40 000 € HT :**

- MM. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues, Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, chef de l'unité réseau, MM. Guillaume CHAUVEL, chef d'unité hydrométrie Nîmes, Yann LABORDA, chef de l'unité prévision,
- Mme Mériem LABBAS, chef de pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône (jusqu'au 31 mars 2017), M. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône, M. Pierre-Marie BECHON, chef de pôle adjoint, chef d'unité hydrométrie maintenance Rhône-Alpes ;
- Mme Julie CHEVRIER, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier et M. Jean-Nicolas AUDOUY, chargé de mission hydrologie-hydraulique ;
- MM. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du nord et Arnaud COUPIN, chef de pôle adjoint, chargé du système d'informations ;
- M. Eric BRANDON, adjoint au chef de pôle ouvrage hydraulique, chargé de la coordination technique et des barrages concédés ;
- M. Christophe BALLEZ, chef de pôle plan Rhône ;
- MM. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle politique de l'eau et Mme Brigitte GENIN, chef de l'unité laboratoire, Mme Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité ;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, santé, environnement et Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle ;
- M. Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaires foncières et financières, service mobilité aménagement paysages, Mme Caroline CHAMBRIARD, adjointe au chef de pôle, Mmes Florence GEREMIA, chef de l'unité Lyon, Isabelle BLANC, Sarah EMMELIN et Tiphaine LE PRIOL, MM. Yann DEJOLAT, Jean-Marie STAUB, responsables d'opération routières, pôle opérationnel Est et M. Vincent FARDEAU responsable d'opération routière, pôle opérationnel Métropole lyonnaise, MM. Guillaume ASTAIX et Nicolas WEPIERRE, responsables d'opération routière, pôle opérationnel Ouest ;
- Mme Christelle MOURGES, chef de pôle ressources humaines régionale, service pilotage animation et ressources humaines régionales ;
- M. Régis DE SOLERE, chef de la mission Qualité ;
- Mmes Sylvie LEOTARD, chef de mission pilotage, secrétariat général, Jocelyne OSETE, chef de pôle ressources humaines, formation et Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, chef d'unité ressources humaines Lyon, M. Jean-Louis MAGNAN, chef d'unité formation GPEEC, Mme Josiane PASQUALOTTO, présidente du CLAS Lyon, M. Jacky LHEMAN, chef de l'unité gestion de l'accueil du standard et du courrier, pôle logistique immobilier, M. Jean-Jacques DURAND, chef de l'unité de gestion des véhicules et des titres de transport, pôle logistique immobilier, Mme Lisebeth GUIDETTI, chef de l'unité de gestion des achats, de la reprographie et de l'entretien, M. Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information ;
- Mmes Sabine MAGE, chef de l'unité ressources humaines, Clermont-Ferrand, secrétariat général, Chantal NIVAT-LEROY, présidente du CLAS Clermont-Ferrand, MM. Gilles FALGOUX, adjoint au chef d'unité gestion des véhicules et des titres de transports, en charge de la gestion immobilière ;
- Mme Marie THOMINES, chef de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire ;
- M. Olivier PEGAZ-BLANC, responsable du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;
- MM. Thierry PASCAL, chargé de mission mobilité logistique, pôle stratégie animation, Gilles CHEVASSON, chargé de mission ferroviaire et mobilité, pôle opérationnel ouest, Pierre ULLERN, chargé de mission mobilité, pôle stratégie animation, Mme Clémentine HARNOIS, chargée de mission ferroviaire et mobilité et M. Robert CLAVEL, chargé de mission mobilité CPER appui opérationnel ;
- M. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- M. Nicolas CAVARD, chef d'unité service prévision des crues Allier, pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- M. Guillaume PERRIN, adjoint au chef de service commande publique, prestations comptables, chef de pôle centre prestation comptable mutualisés et Mme Aline DUGOUAT, adjointe au chef de service commande publique et prestations comptables, cheffe de pôle commande publique.

- **dont les montants sont inférieurs à 5 000 € HT :**

- Mme Anne DUCRET, adjointe au chef de pôle connaissance et observations statistiques ;
- Mme Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône, chef de la cellule territoriale ;
- MM. Philippe NICOLET, adjoint au chef de l'unité départemental du Rhône, chef de la cellule chargé PPA-SPIRAL et Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité départemental du Rhône, chef de la cellule chargé PPRT ;
- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- Mmes Catherine MARCQ et Maya HALBWACHS, attachées à la MIGT-6 ;
- Mmes Nathalie NICOLAU-MOURAGUES, chef de l'unité eaux souterraines, pôle politique de l'eau, Elisabeth COURT, déléguée au chef de l'unité laboratoire, pôle politique de l'eau.

- **dont les montants sont inférieurs à 1 500 € HT :**

- Mme Valérie ROUX-JEANNIN, assistante du pôle technologie de l'information, secrétariat général ;
- M. Luis DIEZ, chauffeur de la direction ;
- M. Vincent BOYENVAL, chef d'unité chargé de mission animation et coordination régionales du contrôle des transports routiers, pôle contrôle secteur Est ;
- M. Jean-Michel SALOMON, support au contrôle, unité contrôle des transports routiers équipe fonctionnelle régionale ;
- Mmes Linda SAADA, chargée d'affaires foncières, pôle affaires foncières et financières, Cindy ROUDET, chargée d'affaires foncières, MM. Alain ALLIER, chargé d'affaires foncières et financière, Hubert CHANTADUC, chargé d'affaires foncières et financière ;
- MM. Patrick DUBY, Gérard ROGEON, Didier TROUSSEL, Vincent BONTEMPS, Christophe DELCOURT, Emile BACH VAN BEN et Bruno TEYSSIER, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône ;
- MM. Pascal CONIASSE et Henri BERNARD, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Allier.

3.3 Pour les marchés et accord cadres de travaux supérieurs à 5 225 000 € HT et pour les marchés et accords cadres de fournitures et services supérieurs à 135 000 HT, dans le cas uniquement d'actes additionnels dont l'incidence financière est inférieure à 10 % du montant initial du marché :

- Mme Caroline EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, service mobilité aménagement paysages, M. Christophe BALLEST-BAZ, délégué au chef de pôle et Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole Lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle.

3.4 Pour les marchés à bons de commande :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, délégation de signature est donnée aux agents désignés aux articles 2 et 3 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande des marchés à bon de commande dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées et d'un montant annuel cumulé de 90 000 € HT par marché.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du 22 février 2017 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes pour les marchés passés selon une procédure adaptée, est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en charge des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 08 mars 2017
pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Signé

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-30 du 08 mars 2017
portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de
budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement
secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 16 février 2017 nommant Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône, à compter du 6 mars 2017
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes;
- Vu l'arrêté n° 2017-133 du 07 mars 2017 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional délégué, MM. Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, directeurs adjoints pour l'exercice de la compétence :

- de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de bassin à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes ainsi que de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, à l'effet de viser les décisions autorisant à procéder à des recrutements ;
- de responsable de centre de coûts ;
- d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

En particulier, conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017-133 du 07 mars 2017, il est donné à Françoise NOARS, en tant que responsable de l'unité opérationnelle de la DREAL pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, sous réserve de non dépassement de la dotation globale consentie à l'UO, la délégation pour :

- autoriser des ajustements de programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validés en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas de 20 % en plus ou en moins de manière isolée entre opérations, sans toucher les enveloppes entre UO. Hors de la limite ainsi définie, le Pré-CAR est saisi pour avis, préalable à celui du CAR. La décision définitive relève du Préfet de Région.
- procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.
- procéder en cours d'exercice budgétaire à des ré-allocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les ré-allocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 % doivent être soumises au Pré-CAR pour avis, préalable à celui du CAR. La décision définitive relève du Préfet de Région.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est, dans la limite de la délégation consentie à Françoise NOARS, donnée à :

Pour l'ensemble des programmes pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de celle de responsable de la zone de gouvernance des effectifs : Mme Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, sont autorisés à signer les actes relatifs à la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, dans les mêmes conditions :

- Mme Marie-Paule JUILHARD, chef délégué du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, M. Sébastien REVELLO, chef de pôle pilotage régionale, M. Sébastien BOUDON, adjoint au chef de pôle pilotage régional et Mme Martine ALLARD, chargée de la programmation de la gestion budgétaire, Mme Carole BOHAER, chargée des effectifs et des mobilités ;

Par programme, en tant que « pilote de BOP », pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux à l'effet répartir entre les UO les crédits du programme concerné :

- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mmes Christine GUINARD, chef du service habitat, construction, ville durable, Sabine MATHONNET, Sophie BARTHELET et Lydie BOSC, chefs de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, et M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;

- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydraulique, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, M. Olivier PETIOT, chef du service mobilité aménagement paysages délégué, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, M. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, M. François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST) ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée, pour ce qui concerne les crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières » (SER).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes des crédits des UO rattachées à la DREAL, à Mme Chantal EDIEU, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal EDIEU, sont autorisés à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, des crédits alloués ou des dépenses autorisées, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Fabienne SOLER, chef du service commande publique et prestations comptables, et Mme Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, pour ce qui concerne les crédits du programme 217 (CPPEDMD) ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle et M. Christophe BALLETT-BAZ, chef de pôle délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mmes Christine GUINARD, chef du service habitat, construction, ville durable, Sabine MATHONNET, Sophie BARTHELET, Lydie BOSCH, chefs de pôle, MM. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle et M. Christophe BALLETT-BAZ, chef de pôle délégué, et Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, et M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) et du programme 174 « énergie climat et après-mines » (ECAM) ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service « prévention des risques naturels et hydrauliques », pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef de service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, M. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, M. François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST)
- M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée, pour ce qui concerne les crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières » (SER) ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué pour ce qui concerne les crédits du programme 217 national (CPPEDMD).

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à :

- Mme Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales ;

- Mme Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Dominique ROLAND et Marie-Paule JUILHARD :

- Mmes Christelle AMBROZIC et Mme Annick CHALENDARD.

ARTICLE 5 :

Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacement, subdélégation est donnée aux agents ci-après pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes, pour les personnels de leur service ou unité, ou les personnels dont leur service bénéficie des prestations en application de l'annexe 2 de l'arrêté portant organisation de la DREAL susvisé :

- MM Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE ;
- Mme Chantal EDIEU, secrétaire générale, M. Thierry LAHACHE, secrétaire général adjoint, Mmes Catherine PAILLE, chef de pôle budgétaire et financier, Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier Sylvie LEOTARD, chef de la mission pilotage, Jocelyne OSETE, chef du pôle ressources humaines, formation, Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, chef d'unité ressources humaines Lyon, MM. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier, Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information ;
- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise, M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone et M. Hervé DUMURGIER, chef d'unité défense et sécurité civiles, délégation de zone préparation à la crise ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef du service délégué, Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaire foncière et financière, Caroline CHAMBIARD, adjointe, Florence GEREMIA, chef de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, M. Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonnateur des chargés d'affaires routières, Mme Carole EVELLIN MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mmes Dominique ROLAND, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, Marie-Paule JUILHARD, chef de service déléguée ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, MM. François-Xavier ROBIN, chef de pôle connaissance et observations statistiques, Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, Mme Odile JEANNIN, chef de pôle déléguée, Christophe LIBERT, adjoint du chef de service, chargé du pilotage du système d'information, Mmes Magali DI SALVO, chef de pôle système informations géographique et Mireille FAUCON, chef de pôle autorité environnementale ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-méditerranée et plan Rhône, Mme Kristell ASTIER-COHU, adjointe au chef de service et M. Christophe BALLEET-BAZ, chef de pôle plan Rhône ;
- Mme Chantal BOUCEBCI, chef du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;
- Mmes Christine GUINARD, chef du service habitat, construction, ville durable, Sabine MATHONNET, adjointe au chef de service, chef de pôle gouvernance, politique locales, connaissance, Sophie BARTHELET, adjointe au chef de service, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Lydie BOSC, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, MM Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle, MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, Gérard CARTAILLAC, adjoint, au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, Mmes Ghislaine GUIMONT, chef de pôle risques technologiques, mines et carrières, Carole CHRISTOPHE, chef d'unité sol et sous-sol et M. Pierre FAY, chef d'unité appareils à pression – canalisations ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, M. Patrick MOLLARD et Mme Nicole CARRIE, adjoints au chef de service, M. Jean-Luc BARRIER, délégué au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de mission GEMAPI, M. Eric BRANDON, adjoint au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de la coordination technique et des barrages concédés, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service (à compter du 1^{er} avril 2017) et chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône (jusqu'au 31 mars 2017), M. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône (à compter du 1^{er} mars 2017), M. Pierre-Marie BECHON, adjoint au chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, chef d'unité hydrométrie Rhône-Alpes, M. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, M. Guillaume CHAUVEL, chef d'unité hydrométrie Nîmes, M. Yann LABORDA, chef d'unité prévision, M. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord, Mmes Sylvie CABOCHE, Sylvia

BILLOTET et Patricia SALIBA, assistantes du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Julie CHEVRIER, chef du pôle hydrométrie, prévision des crues Allier, MM. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, Nicolas CAVARD, chef d'unité service, prévision des crues Allier et M. Jean-Nicolas AUDOUY, chargé de mission hydrologie au pôle hydrométrie, prévision des crues Allier ;

- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle, Mme Brigitte GENIN, chef de l'unité laboratoire, chef de projet hydrobiologie et DCE, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Mme Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle, M. Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de service et Mme Marie-Paule MONDIERE pour le BOP 113 ;
- Mme Fabienne SOLER, chef du service commande publique et prestations comptables, Mme Aline DUGOUAT adjointe ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée, M. Laurent ALBERT, chef de pôle contrôle secteur Est et Mme Myriam LAURENT-BROUTY, chef de pôle réglementation secteur Est ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint au chef de l'unité et Mme Edith GALIUSSI, assistante au chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, Mme Céline DAUJAN, adjointe au chef de mission juridique ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère, ainsi que M. Bruno GABET et Mme Claire-Marie N'GUESSAN, adjoints au chef de l'unité ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire, M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué dans la Haute-Loire, et Mme Corinne DESIDERIO, coordonnateur cellule eau, air, risques, chargée de mission risques ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône et MM. Philippe NICOLET, Christophe POLGE, Mme Christelle MARNET, adjoints au chef de l'unité, M Yves DUCROS, chef de la cellule véhicules et Mme Marie-José SEVEYRAC, assistante du chef de l'unité départementale du Rhône, M. Cyril CAHUZACQ, assistant à l'unité départementale du Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie, M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité, et Mme Carole BLASCO, assistante du chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Lionel LABEILLE, adjoint au chef de l'unité et M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale délégué dans le Cantal ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M Frédéric EVESQUE, chef de la mission communication ;
- Mme Annie NORMAND, chef du bureau d'analyse des risques et pollutions industriels, M. Christian VEIDIG et M. Vincent PERCHE, adjoints au chef de bureau ;
- M. Marc HOONAKKER, chef du BETCGB par intérim ;
- Mme Marie THOMINES, chef de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire, ainsi que MM. Olivier VEYRET, Richard ESCOFFIER et Olivier RICHARD ;
- M. Philippe DHENEIN, coordonnateur de la MIGT 6 et Mme Christine DEFFAYET, secrétaire générale de la MIGT
- M. Philippe HENRY, chef d'unité contrôle des transports routiers Allier/Haute-Loire, pôle contrôle et réglementation secteur Ouest, Mme Monique MARTIN, cheffe d'unité contrôle des transports routiers Cantal/Puy de Dôme, pôle contrôle et réglementation secteur Ouest.

Pour valider le transfert des états de frais de déplacement vers l'application comptable Chorus, délégation est donnée à :

- Mme Catherine PAILLE, chef du pôle budgétaire et financier, Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, Stéphane VINCENT, gestionnaire unité comptable, au pôle budgétaire et financier ;
- Mme Marie-Christine CHAROUD, pour le BOP 181 ;
- Mme Marie-Paule MONDIERE, pour le BOP 113 ;

ARTICLE 6 :

Pour l'utilisation de l'application Chorus, subdélégation est donnée, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux agents cités dans l'annexe jointe au présent arrêté, pour certifier les services- faits, saisir ou valider les actes comptables de création ou de validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que l'ensemble des actes relatifs aux recettes, en fonction de leurs habilitations.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, M. Jean-Philippe DENEUVY, MM. Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 100 000 € pour les subventions d'investissement, et à 50 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché publics. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise, et M. Nicolas CROSSONNEAU ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Caroline PROSPERO, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mme Agnès DELSOL, chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué ;
- Mmes Christine GUINARD, chef du service habitat, construction, ville durable, Sabine MATHONNET, adjointe au chef de service, chef de pôle gouvernance politique locale, connaissance, Sophie BARTHELET, adjointe au chef de service, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Lydie BOSC, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE et M. Patrick MOLLARD, adjoints au chef de service, Mme Mériem LABBAS (à compter du 1^{er} avril 2017) ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Kristell ASTIER-COHU, adjointe au chef de service ;
- Mme Chantal EDIEU, secrétaire générale et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général adjoint ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et Mme Cendrine PIERRE, chef de service déléguée ;
- M. Patrick MARZIN chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de Dôme ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale de la Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la mission juridique ;
- M. Frédéric EVESQUE, chef de la mission communication ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 50 000 € :

- MM. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, service eau hydroélectricité, nature, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle politique de l'eau, Mme Brigitte GENIN, chef de l'unité laboratoire, chef de projet hydrobiologie et DCE,
- Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, service prévention des risques industriels, climat air, énergie, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air, énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle,

- Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, service connaissance, information, développement durable, autorité environnementale.

ARTICLE 8 :

L'arrêté antérieur n° DREAL-SG-2017-02-22-24 du 22 février 2017, de Madame Françoise NOARS, portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État, est abrogé.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL en charge des affaires générales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon, le 08 mars 2017
pour le Préfet, et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Signé

Françoise NOARS

ANNEXE

Mme Fazia AMARAT, M. Gohar BAGHINYAN, Mmes Lucie BAIN, Marie BEDDOUCHE, Rafika BENAHMED, Aurélie BRASSIER, MM. Stéphane BRETOGNE, Thierry BOBAND, Mmes Emmanuelle BONNES, Dominique BOSSET, Karima BOURAZI, Nadège BRAVARD, M. Florian CAILLARD, Mmes Marie-Pierre CANGIONI, Valérie CANNET, Ghislaine CHALMET, Francine CHAMAYOU, Céline CHARBONNEL, Michèle CHAREYRON, M. Marc CHENE, Mmes Céline CLOUVEL, Line CONSTANT, Caroline COUDERT, M. Fabrice COVES, Mmes Geneviève DEBONO-KUFFER, Caroline DEBOURDEAU, M. Jean DODISCO, Mmes Nathalie DUBUISSON, Laure DUPUY, Stéphanie DURANDO, M. Alain FALGOUX, Mme Marie-Paule FENARD, M. Gilles FONTAINE, Mmes Marie-Noëlle GARCIA, Delphine GARIBALDO, Véronique GOUTEY, Karine GUENIOT, Nouria HASSAINI, Houria KAUFFMAN, Céline LECLAIRE, Bénédicte LAFANECHERE, Marjorie LAREIGNE, Isabelle LESAUVAGE, Claudine LAVERGNE, Dominique MAIGNE-MOREL, Valérie MALHERBE, Béatrice MARTIN, Annick MELLET, M. Sébastien MOLINIER, Mme Marie-Laure MONTELLANICO, M. Lancelot ORSOLINI, Mmes Elodie PAULON, Karine PAWLOWSKI, Christine PERRICHON, Marjorie PESET, Mmes Catherine PIAZZON, Marie-Anne PIERSON, Monique PILISI, Mmes Catherine REA, Sandrine SERENO, Nadège SCHAEFFER, Ghislaine VALLEIX, Sabrina YATTARA

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2017-03-08-31 du 08 mars 2017
portant subdélégation de signature au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) aux agents de
la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

La directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 321-1 et R. 321-11 ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 16 février 2017 nommant Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône, à compter du 6 mars 2017
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne- Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n°2017-138 du 07 mars 2017 du préfet de région portant délégation de signature au titre de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) à Madame Françoise NOARS, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour signer tout acte ou écrit relevant des attributions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 2017-138 du 07 mars 2017.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, cette délégation est accordée à Madame Christine GUINARD, chef du service habitat, construction, ville durable, ainsi qu'à Madame Sophie BARTHELET, chef du pôle parc privé, bâtiment, ville durable, adjointe à la chef de service et Monsieur Alain THIERY, adjoint à la chef de pôle en charge de l'ANAH

ARTICLE 2 :

L'arrêté du 1^{er} août 2016 portant délégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'ANAH est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 08 mars 2017

pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Signé

Françoise NOARS